

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du lundi 28 novembre 2022

Président : M Christophe GRANDGIRARD, Principal.

Secrétaire : M GAVOILLE

Membres présents en début de séance : 24

Quorum : 16

QUESTIONS TRAITÉES	Décisions Vœux Avis Information	Page	Observations
1. Approbation du PV du CA du 18 novembre 2021	D		
2. PPMS	D		
3. Budget 2022	D		
4. Questions financières	I		
5. Conventions signées depuis le dernier CA	I		
6. Délégations signatures	D		
7. Questions diverses			

A Vesoul, le 30 novembre 2022

Le Président et chef d'établissement,

Le secrétaire,

C GRANDGIRARD

 Le Provisur
 C. GRANDGIRARD


F GAVOILLE


**PROCES-VERBAL de la séance du Conseil d'Administration
du Lundi 28 novembre 2022**

Le quorum étant atteint M le Proviseur ouvre la séance du Conseil d'Administration à 17h45 et M GAVOILLE, accepte d'exercer la tâche de secrétaire de séance avec l'accord des membres du Conseil d'Administration.

Membres titulaires présents : Mmes BOUCARD , JARNIGON, BERNARDIN, RAIDRON , ECREMENT, FOURNIER, JANNOT, HACQUARD, BROUDY et PATTON.
MM GRANDGIRARD, GAVOILLE, THOMASSIN, NIEPCERON, BACQUET, BOGNER, MARTINEZ, GASSE, DEMORTIER, CHEVIRON.

Membres titulaires représentés :

Mme MALLET donne procuration à Mme TANKERE,
Mme CHARRON PIERRE donne procuration à Mme VUILLEMIN
M CROIZIER donne procuration à Mme CLERC
M NOLY donne procuration à Mme LANTIEZ

Membres excusés : Mmes THOMAS, MAIRE, POULNOT, PECCOLO, LEONARD, ZIEGLER

Le nombre de membres titulaires présents est de 24, le quorum étant atteint, M le Proviseur ouvre la séance.

M le proviseur informe le CA d'un changement de représentant de la mairie, Mme Malika BERNARDIN remplace Mme Sabrina ZELFA

Modification de l'ordre du jour : M le Proviseur souhaite ajouter à l'ordre du jour une modification de la délibération du CA du 14 novembre, point 4.

Vote du:	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	24

1 - Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'Administration :

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2022 est proposé au vote.

Vote du PV du 14 novembre 2022 :	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	24

Annexe 1 : PV CA du 14 novembre 2022

2 - Plan Particuliers de Mise en Sureté :

M le Proviseur évoque le PPMS qui a été envoyé à tous les élus du CA.

Un exercice académique avait lieu traditionnellement début décembre, nous n'avons à ce jour pas reçu d'information en l'état.

Information arrivée après le CA : l'exercice académique se fera sans précision de date au cours du mois de décembre.

Il est précisé que le conseil régional a fourni des sonneries spécifiques pour ces PPMS qui ont été

installées dans le système en question. Le son est légèrement différent, et un message est répété indiquant les mesures à mettre en place.

Validation du PPMS :	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	24

La fiche 11 pour émargement des membres présents fait le tour de la salle.

Annexe 2 : PPMS 2021-2022.

3 - Budget 2022 :

M. le Proviseur donne la parole à M GAVOILLE pour présentation du budget de l'exercice 2022. Et les généralités sur le budget d'un Etablissement Public Local d'Enseignement.

La subvention de fonctionnement pour l'exercice 2023 s'élève à 339 893.00€ soit une hausse de 68.17% par rapport à la DGF votée en 2022. Nous remercions à cet égard la région Bourgogne Franche-Comté. Sachant que la hausse tarifaire des consommations d'énergie engendre des dépenses en évolution constante.

Le budget est réalisé sans prélèvement sur les fonds de réserves.

Les différentes sources de financement du budget proviennent principalement de collectivité de rattachement (Région) des dons, le produit de la vente des objets confectionnés, de la taxe d'apprentissage, des conventions de formation, ainsi que les ressources des prestations du service de restauration et d'hébergement.

Des ressources spécifiques sont des crédits attribués à l'établissement pour une dépense déterminée (subventions pour des travaux ciblés, crédits pour les bourses, taxe d'apprentissage, entretien courant du propriétaire) ces crédits doivent conserver leur « affectation »

Le budget 2023 sans prélèvement dans les réserves doit permettre de fonctionner correctement, à savoir certains projets pour la période septembre à décembre 2023 non finalisés et non budgétés feront l'objet d'une analyse en cours d'année et notamment après le compte financier 2022, et en fonction des crédits d'état Bop qui pourraient venir subventionnés ces projets.

La subvention de fonctionnement est répartie dans les différents postes de dépenses :

Au service AP : Activités pédagogiques pour 53 217.00€ (16 860.00 € à l'enseignement général et 30 380.00€ à l'enseignement technique , 5 977.00€ répartis sur les différents voyages.

La taxe d'apprentissage ouverte à hauteur de 1 000€ et 760€ pour les visites d'entreprises.

Achats matières d'œuvres – objets confectionnés : Une prévision de recettes à hauteur de 55 000.00€, montant qui pourra évoluer en fonction de la fréquentation des restaurants d'application. Stages en entreprises (crédits d'Etat) ouverture pour 3000€.
Des crédits région projets « Eveil » pour un total de **3 873.00€** répartition entres les voyages à Lyon pour 700€, Paris TMCVA pour 700€, Barcelonne pour 1000€,Paris commerces pour 700€, projet internat pour 773.00€.

Les crédits pédagogiques alloués pour l'exercice 2023 sont en légère hausse par rapport à 2022. La totalité des dépenses du service AP s'élève à 147 573.00€ en ouverture de crédits pour un total de 147 573.00€ en prévision de recettes.

Le solde de la subvention de fonctionnement est ventilé **au service ALO** pour 286 676.00€

Administration et logistique :

Ce service comprend les charges de fonctionnement du lycée (affranchissement, téléphone, papier, produits d'entretien, charges de viabilisation (eau, gaz, électricité) locations et contrats de maintenance, sécurité...

La subvention relative à l'entretien du propriétaire est ouverte à hauteur de 20 000.00€, la part affectée à la viabilisation est de 160 500.00€ sur la subvention région, à cet égard chacun en ce qui le concerne devra avoir un comportement éco-citoyen afin de limiter les dépenses d'électricité, (éteindre les lumières en sortant d'une pièce, allumer que si nécessaire...) le lycée sera attentif à toutes les formes d'économies d'énergie possible (suivi des courbes de températures, extinction des lumières extérieures le week-end, extinction des lumières sur les bâtiments, arrêts des équipements informatiques, pose de programmateur sur les chauffages...)

Autres subventions région au service ALO : 869.00€ pour la maintenance des installations de chauffage, 5100€ pour le complément de renouvellement de matériels, 2500€ pour les Epi équipement de protection individuels des personnels techniques.

Le total des ouvertures de crédits pour le service Alo est de 323 320.95€ pour un total de prévisions de recettes de 317 718.52€ (différence de 5602.13€ écritures d'amortissements).

Le service Vie de l'Elève : pour un montant de 3100.00€ sur lequel sont imputés les dépenses et constatés les recettes relative à l'amélioration de la vie des élèves, aux actions visant la santé, la citoyenneté et aux actions mises en œuvre à l'initiative des élèves, aux diverses aides sociales à l'exception des bourses nationales.

Le service OPC : Est ouvert pour un montant de 2000€ permet au lycée d'acquérir de nouveaux matériels ou de remplacer le matériel obsolète. Cette section est utilisée pour l'achat de matériels d'un montant supérieur à 800.00€ HT. Les dépenses seront également en fonction des encaissements de la taxe d'apprentissage.

Le service SBN : Bourses Nationales : est ouvert pour un montant de 152 000.00€

Le service de restauration et d'hébergement : est lui composé des recettes provenant des familles (Dp et internes) les recettes des commensaux, des repas des élèves hors forfait, de l'hébergement des apprentis du CFA.

Le total du budget du service SRH estimé pour 2023 est de 524 027.20€, les charges communes pour un montant de 121 437.44€ et le Farpi (20%) pour 104 805.44€.

Ce qui représente un montant prévisionnel de dépenses du crédit nourriture de 297 784.32€.

Les tarifs de demi-pension et d'internat sont votés par la collectivité de rattachement.

Pour rappel pour 2023 :

Tarif annuel internat 4 nuits : 1680.00€

Tarif annuel DP5 j : 613.80€

Tarif annuel DP 4J :522.72€

L'augmentation du coût des denrées doit nous conduire à être prudent dans la politique d'achat, à consulter afin de faire jouer la concurrence.

- être vigilant par rapport au gaspillage alimentaire
- favoriser le « fait maison » et le faire savoir
- Privilégier les circuits courts et le bio
- réaliser des menus équilibrés en proposant une fois par semaine un menu végétarien
- stimuler l'éducation au goût des jeunes convives

Le rapport de l'ordonnateur sur le budget 2023 est également évoqué. Il reprend les grandes lignes de la présentation budgétaire qui vient d'être faite.

M DEMORTIER demande pourquoi la ligne Projet-Sortie est largement plus basse que l'an dernier. Il est précisé qu'il a été procédé à une simplification d'écritures, que d'une manière générale, les chapitres Projet Sorties, Enseignement général et Enseignement professionnel voient une hausse d'environ 1500€.

M le Proviseur remercie vivement M GAVOILLE pour la qualité de son travail et le sérieux du budget présenté.

Vote budget 2023:	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	24

Annexe 3 : Budget 2023

4 - Questions financières :

M le Proviseur donne la parole à M GAVOILLE qui présente des DBM pour information.

Annexe 4 : Décision Budgétaire modificative

5 – Conventions signées depuis le dernier CA :

Adhésion SACEM. (cette convention sera effective pour l'exercice 2023 pour un montant forfaitaire de 371.70€ annuel. Une convention parviendra en 2023 par la Sacem.

Convention avec le lycée Lumière et le collège J BREL pour l'accueil de stagiaires

Convention ERASMUS pour les échanges 2023

Convention action PEACE & LOB

6- Vote délégation de signatures :

M le Proviseur évoque les autorisations de signatures données au chef d'établissement et les délégations au proviseur adjoint et adjoint gestionnaire votées lors du précédent CA, qui nécessitent une simplification souhaitée par la cellule juridique du rectorat.

Délégations de signatures :

Vote :	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	24

Autorisations de signatures :

Vote :	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	24

7 - Questions diverses :

Délestage électrique courant janvier. M le Proviseur indique qu'il a reçu, par le plus grand des hasards, un courrier émanant du cabinet du préfet indiquant que des coupures électriques pourraient être mise en œuvre en cas de difficultés d'approvisionnements. Les établissements scolaires n'étant pas considéré comme devant être alimenté en pareil circonstances, des plans B seront à envisager dans bien des secteurs, la restauration scolaire, le pôle hôtelier, et bien évidemment les cours.

Les équipes seront informées au fil de l'eau des informations qui voudront bien m'être transmises par les services en question.

M. Thomassin signale des coupures prévisibles de l'électricité cet hiver par période de 2h entre 8h et 13h et entre 18h et 20h. Une information pourrait être donnée 3 jours en amont.

Madame Clerc professeur d'EPS souhaiterait que le don à l'AS soit effectif en 2022, la question sera à

revoir après l'A.G de l'association de l'AS et établissement du bilan financier.

Mme Lantiez AED soulève la question des repas contraints pour les AED en service et souhaiterait faire une demande à la région pour une prise en charge. Un courrier sera rédigé en ce sens

Information aux membres du CA : 164 boursiers cette année soit 30% des élèves.

Mme Bernardin représentante de la ville de Vesoul nous informe de la création de la maison France services ouvertes Place du commerce au Rêpes de Vesoul, qui peut aider les familles à constituer des dossiers d'aides sociales.

Suite au à la visite d'inspection santé et sécurité au travail en date du 20.09.22, un rapport a été réalisé. Il en ressort la poursuite nécessaire de la mise à jour du DUER en ligne, l'amélioration des conditions de travail des agents par l'utilisation des matériels mis à dispositions, réduire les manutentions, sensibiliser et former les agents aux risques liés à l'activité physique et aux gestes à adopter. Concernant les locaux de la restauration scolaire, ces derniers ne sont plus appropriés et devront faire l'objet d'une restructuration dans les années à venir. En attendant des travaux et des investissements seront à mener notamment sur l'installation d'un lave batterie à granules afin de faciliter le travail des personnels.

M. Niepceron relaie la demande de la région sur la nécessité d'une rencontre région/département pour contractualiser le protocole de rénovation de la restauration scolaire.

M le Proviseur intervient sur l'organisation des projets pédagogiques. Le voyage en Espagne aura sans doute à être annulé pour des raisons diverses et variées dont les responsabilités sont partagées, et en particuliers l'absence de réponses de la part des élèves concernés.

Dans ces conditions il nous appartient de réenvisager l'organisation générale de ces projets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.